

ECOLE DE MUSIQUE ET DE CREATION ARTISTIQUE

REGLEMENT ET FONCTIONNEMENT

- Le premier cours est un cours d'essai, au-delà l'inscription est validée pour l'année scolaire en cours.
 - En cas d'interruption des cours à la demande de la famille, l'Ecole ne pourra procéder à aucun remboursement de la cotisation.
 - L'absence de l'élève au cours ne peut donner lieu à un rattrapage du cours.
 - Les cours se déroulent du lundi au samedi et suivent le calendrier scolaire. L'Ecole assure un minimum de 30 cours par année scolaire.
 - L'attestation de l'autorisation ou le refus du droit à l'image concernant les jeunes mineurs devra être signée par les 2 parents, dans le cas contraire, l'élève ne pourra pas participer aux manifestations.
 - Lors de l'inscription si un seul parent est présent, il vous sera remis un formulaire à faire signer par le parent absent et à nous remettre **impérativement** au plus tard avant la première manifestation.
 - Dans le cas où un élève fait partie d'un groupe et si le droit à l'image n'a pas été accepté par les 2 parents, il ne pourra pas participer à l'événement afin de ne pas pénaliser l'association dans ses publications sur les réseaux et les autres participants.
-

Calendrier des évènements de l'Ecole

Les dates vous seront transmises ultérieurement

Janvier : 1^{ère} audition des élèves

Juin : Exposition des élèves des cours de Peinture et dessin, représentation des élèves du cours de théâtre et des élèves des cours instrumentaux.